

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 31 mai 2011 la note d'information simplifiée relative à l'augmentation de capital réservée aux salariés des filiales marocaines du groupe LAFARGE.

Cette opération concerne au Maroc les salariés les sociétés Lafarge Maroc, Lafarge Ciments, Lafarge Cementos, Lafarge Bétons, Lafarge Granulats, Lafarge Plâtres Maroc et Lafarge Calcinor Maroc.

L'augmentation de capital de LAFARGE SA, par souscription en numéraire, réservée à l'ensemble des salariés du groupe portera sur un maximum de 5 millions d'actions. Au Maroc, le prix de souscription est de 418,80 MAD par action.

La note d'information simplifiée est complétée par le document de référence déposé auprès de l'AMF le 22 mars 2011 sous le numéro D11-0163 et par L'avenant de refonte du Plan d'Epargne Groupe du 1er septembre 2009 et son avenant du 25 février 2011.

L'intégralité de cette note d'information simplifiée visée par le CDVM, ainsi que les documents précités, sont tenus à la disposition du public aux sièges de BMCI Finance et des sociétés participantes à l'opération.

Par ailleurs, ils sont disponibles sur le site du CDVM: www.cdvm.gov.ma

CONTACT CDVM :

Tél : 05 37 68 89 22

E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

CP/EM/014/2011

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières